

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 19 juin 2025

DATE D’AFFICHAGE : 19 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 18
Votants : 26

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHIARETTO	(procuration à Mme ARENOU)
M. BONNEAU	(procuration à Mme CHARLOT)
Mme BATHILY	(procuration à M. LONGEAULT)
M. GAILLARD	(procuration à Mme BELHADJ-ADDA)
Mme CHATELAIN	(procuration à M. GOURVENEC)
M. HILALI	(procuration à M. BOUCHELLA)
Mme DUBOIS	(procuration Mme ABLOUH)
M. JALLOT	(procuration à M. BRENOT)

Absents excusés :

M. FOURE

Absents :

M. CAMARA

M. ALIMI

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

CHOIX DU DELEGATAIRE POUR LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU l'article L. 1121-3 du code de la commande publique,

VU l'article L.1411-1 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le déroulement de la procédure de la concession de service public de restauration scolaire

CONSIDERANT les candidatures et offres sélectionnées par la CCSP

CONSIDERANT les négociations menées et les offres améliorées reçues,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le choix de la société ELIOR RESTAURATION France, sise Tour Egée, 11 allée de l'Arche, 92032 Paris La Défense Cedex en tant que fermier pour la gestion et l'exploitation de la restauration scolaire.

D'APPROUVER les termes du contrat de Concession de Service Public de restauration scolaire annexé à la présente délibération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer le contrat de Concession de Service Public de restauration scolaire.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 1^{er} juillet deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT

